

LE CHANT GREGORIEN

La question du chant grégorien et de ses véritables traditions est plus que jamais à l'ordre du jour, maintenant surtout que la maison Pustet, de Ratisbonne, après avoir joui d'une sorte de monopole pendant une période de vingt années, retombe dans le droit commun. Les Bénédictins de Solesmes qui, à la suite de Dom Pothier, travaillent depuis longtemps avec ardeur à la restauration du chant liturgique, se posent aujourd'hui, en émules des éditeurs allemands. Et le Saint-Siège, dans des décrets récents, accorde à leur attitude, une approbation, sinon exclusive, comme celle dont ont joui les Pustet, du moins très directe et très encourageante.

L'Eglise en général ne peut que bénéficier de cette lutte pacifique, livrée dans une sphère tout intellectuelle et artistique, où la science, l'histoire et le bon goût religieux jouent le principal rôle.

Les rivalités nationales doivent en effet s'effacer devant l'intérêt suprême de la religion, et la question unique doit se poser ainsi : *Laquelle des deux écoles française ou allemande, possède réellement, le génie, les traditions, du chant grégorien ?*

* * *

Dans notre pays, par suite du défaut complet de